

3^{ème} Partie : Analyse de la desserte forestière

1. Méthodologie

L'état des lieux de la desserte et de ses équipements a été réalisé en trois étapes :

- Récupération de la base de données VIAPIR*.
- Vérification et complément des données existantes sur le terrain.
- Mise à jour des données informatiques.

*La base VIAPIR est une base de données cartographiques et techniques de la desserte forestière (caractéristiques, équipements, états, points noirs...) mise à disposition des acteurs de la mobilisation du bois. Elle a été réalisée sur les Pyrénées à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Cf. Annexe 3 : Protocole VIAPIR.

2. Etat des lieux de la desserte accessible aux camions transportant du bois

L'état des lieux de la desserte est présenté à la Figure 18 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur la Communauté de communes du Pays de Tarascon.

La desserte forestière et ses équipements sont décrits selon le protocole VIAPIR (cf. **Annexe 3 : Protocole VIAPIR**).

2.1 Les Routes Nationales (RN) et Routes Départementales (RD)

Tableau 6 : Tableau de répartition de l'état des routes nationales

Type de voirie/ état	Route revêtue	Route empierrée	Route en terrain naturel	Route caillouteuse
Bon	22 km			
Moyen				
Mauvais				
TOTAL	22 km			
Routes nationales			22 km	

Tableau 7 : Tableau de répartition de l'état des routes départementales

Type de voirie/ état	Route revêtue	Route empierrée	Route en terrain naturel	Route caillouteuse
Bon	119,5 km	0,1 km		
Moyen		0,4 km		
Mauvais				
TOTAL	119,5 km	0,5 km		
Routes départementales			120 km	

Il est à noter que trois points noirs qui avaient été identifiés dans une précédente étude en 2005 « Schéma de la voirie forestière dans le département de l'Ariège » ont été résorbés.

2.2 Les routes communales

Tableau 8 : Tableau de répartition de l'état des routes communales

Type de voirie/ état	Route revêtue	Route empierrée	Route en terrain naturel	Route caillouteuse
Bon	4,5 km		0,03	
Moyen				
Mauvais				
TOTAL			0,03 km	
Routes communales			4,53 km	

2.3 Les chemins ruraux

Tableau 9 : Tableau de répartition de l'état des chemins ruraux

Type de voirie/ état	Route revêtue	Route empierrée	Route en terrain naturel	Route caillouteuse
Bon	17 km	4,8 km	1,7 km	0,7 km
Moyen		0,9 km	2 km	
Mauvais		0,8 km		
TOTAL	17 km	6,5 km	3,7 km	0,7 km
Chemin ruraux			28 km	

2.4 Les voies privées

Tableau 10 : Tableau de répartition de l'état des voies spéciales et privées

Type de voirie/ état	Route revêtue	Route empierrée	Route en terrain naturel	Route caillouteuse	Route en cours de végétalisation
Bon	16,7 km	28 km	6,5 km	0.1 km	1,2 km
Moyen	5 km	3 km	12 km	6,7 km	
Mauvais	2,1 km	9 km	4,8 km	0,9 km	
TOTAL	23,8 km	40 km	23,3 km	7,7 km	1,2 km
Voies spéciales et privées			96 km		

2.5 Conclusion

Sur le territoire de la Communauté des communes, la desserte forestière accessible aux camions transporteurs de bois (interne et externe aux massifs) est de 270 kilomètres.

Les routes nationales et départementales contribuent à l'accès aux massifs forestiers. Elles représentent 142 kilomètres. Dans la majeure partie des cas, ces routes sont accessibles aux camions grumiers. Cependant des contraintes ponctuelles peuvent empêcher la circulation des grumiers (ex : interdiction de tonnage liée à un pont, route étroite...).

Les autres routes permettent d'entrer et de circuler dans les massifs forestiers du territoire de la Communauté des communes. Rapportée à la surface forestière de la Communauté des communes (103 km²), cette desserte a une densité moyenne de 0,8 km / 100 ha.

3. Etat des lieux des équipements existants

Le tableau suivant présente l'ensemble des équipements existants.

Tableau 11 : Ensemble des équipements existants

Type d'équipement	nombre
Place de retournement	29
Place de dépôt	47
Aire de croisement	3
cul de sac	19
Fermeture physique amovible	31
Fermeture physique non amovible	1
gué ou radier	5
Lacet ou virage*	38
Panneau de limitation (tonnage, hauteur, largeur...)	11
Panneau interdiction	19
Parking	8
Passage canadien	3
autres ponctuels	57
TOTAL	271

*Lacet ou virage correspond à des points de difficulté pour le passage des camions.

4. Cartographie

Les cartes suivantes présentent les états des lieux de la desserte et des équipements par commune.

Figure 19 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur la commune de Saurat

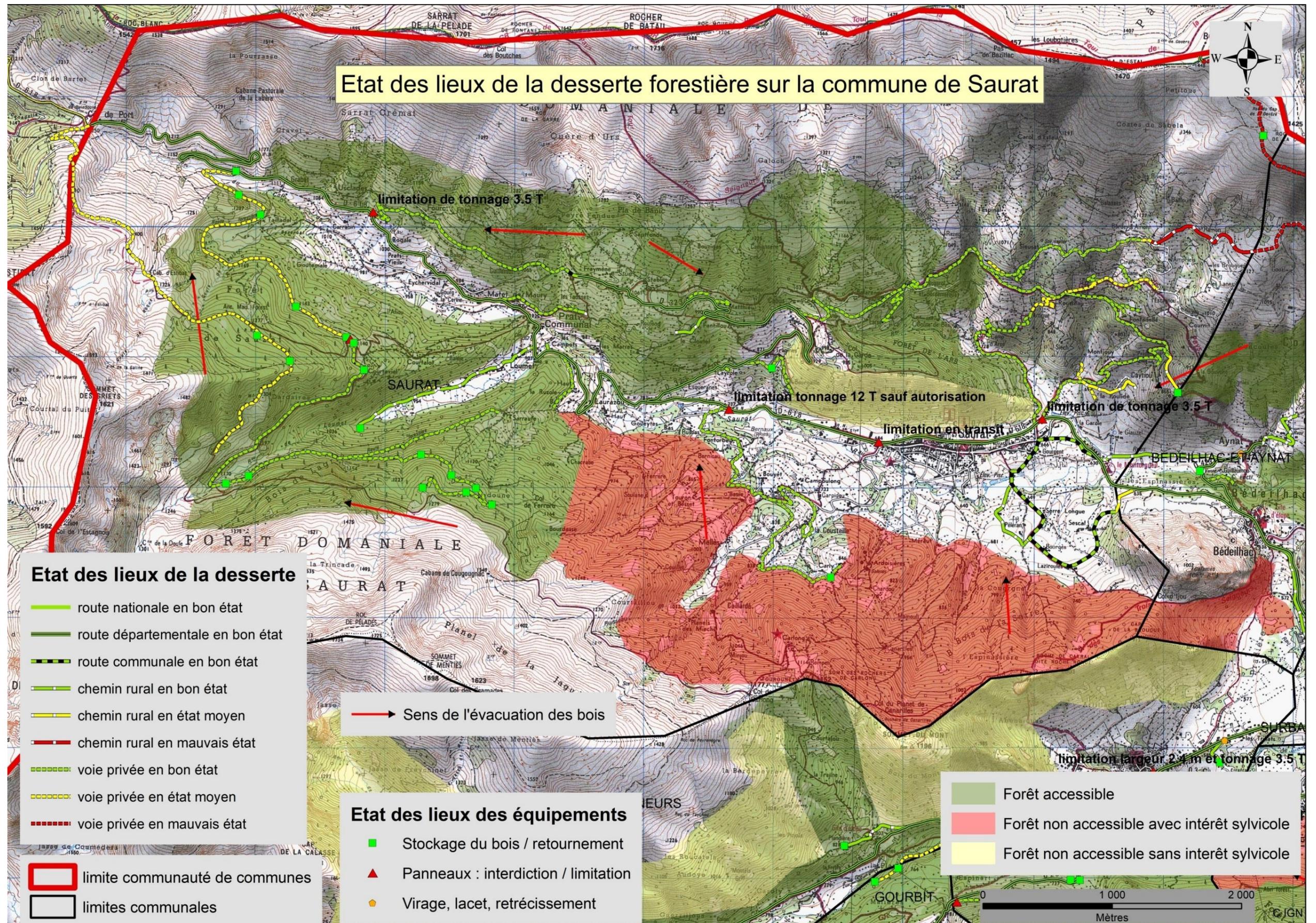


Figure 20 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur les communes de Tarascon-sur-Ariège, Quiè et Surba.

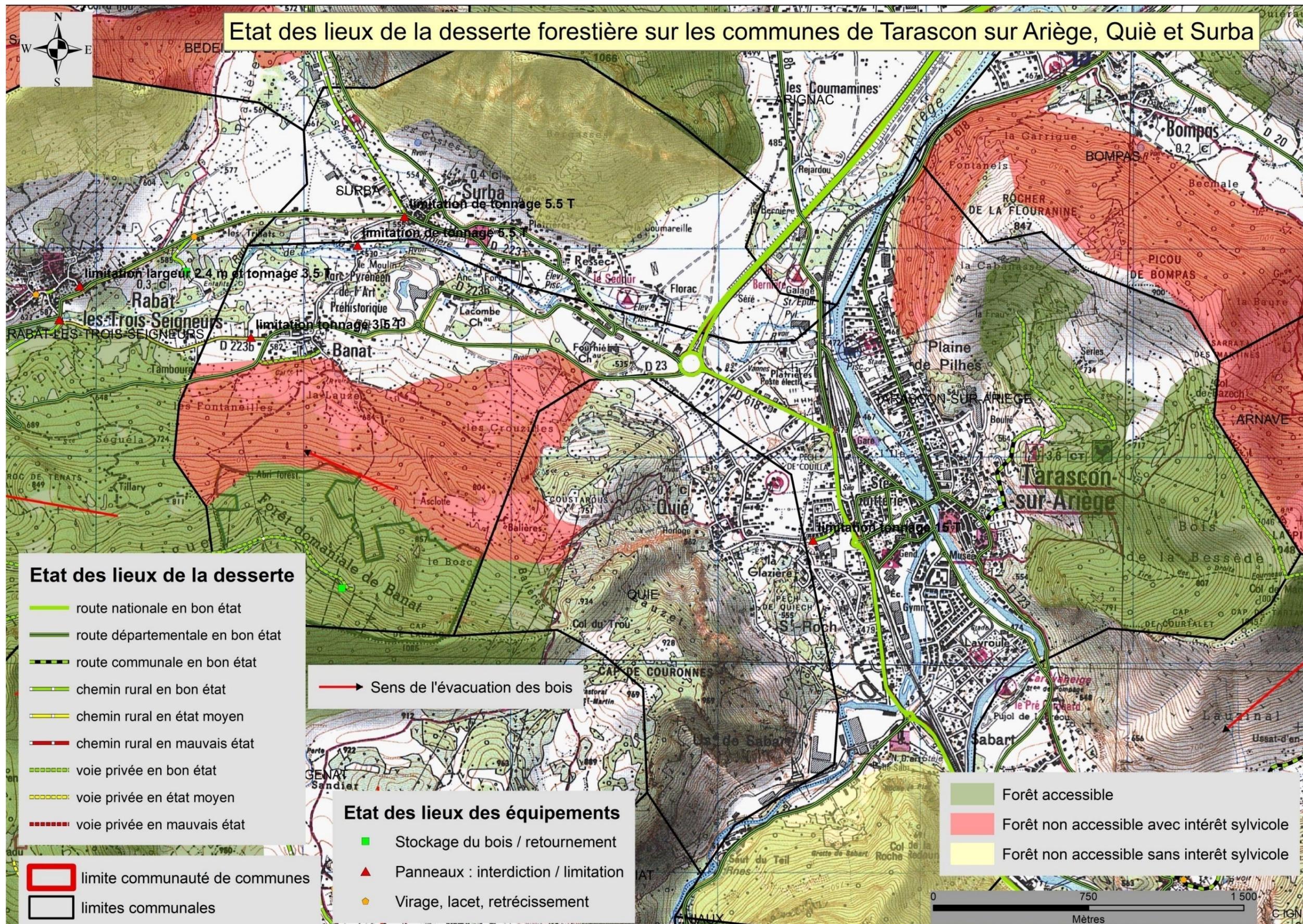


Figure 21 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur la commune de Miglos

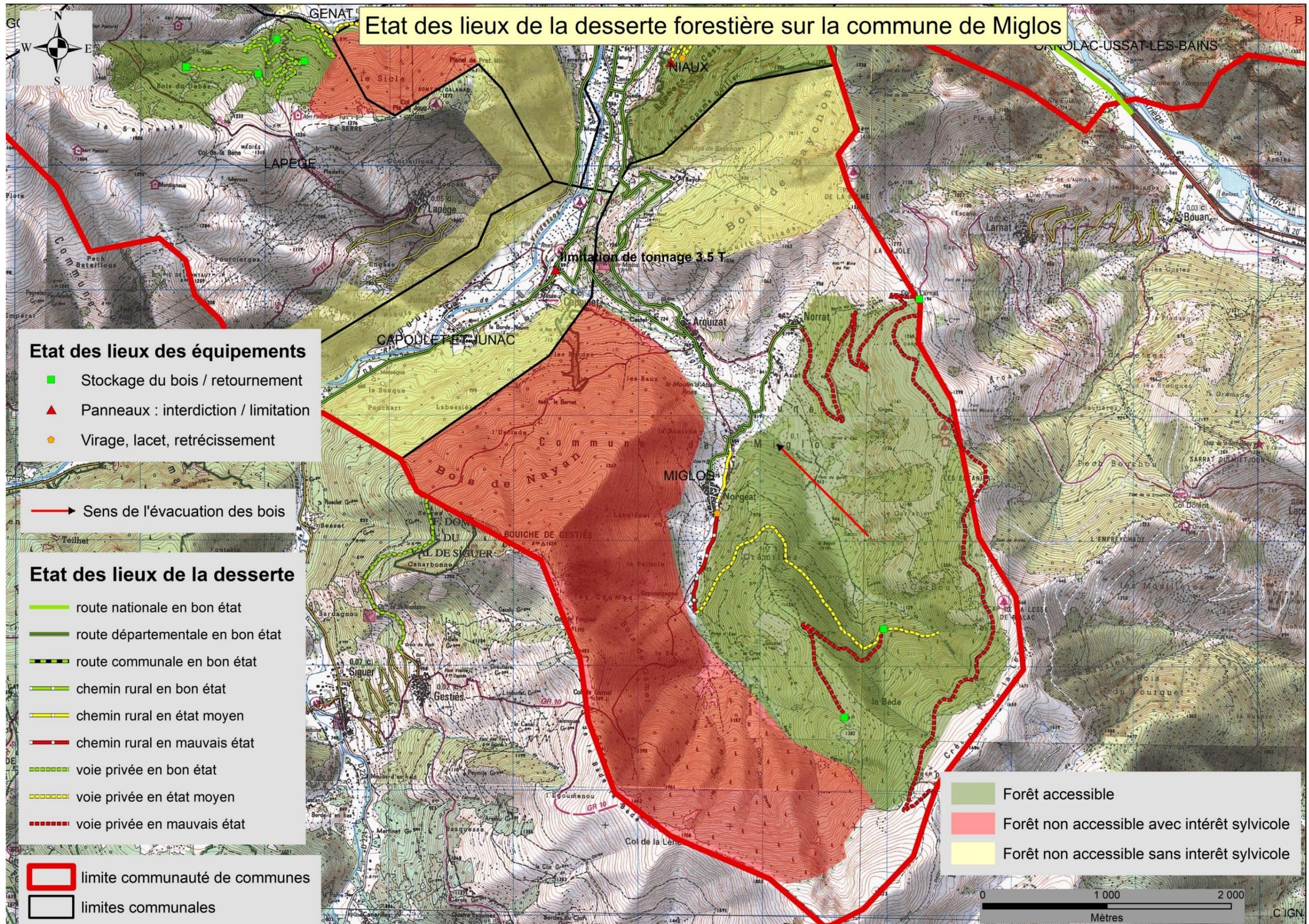


Figure 22 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur les communes de Rabat-les-Trois-Seigneurs et Gourbit

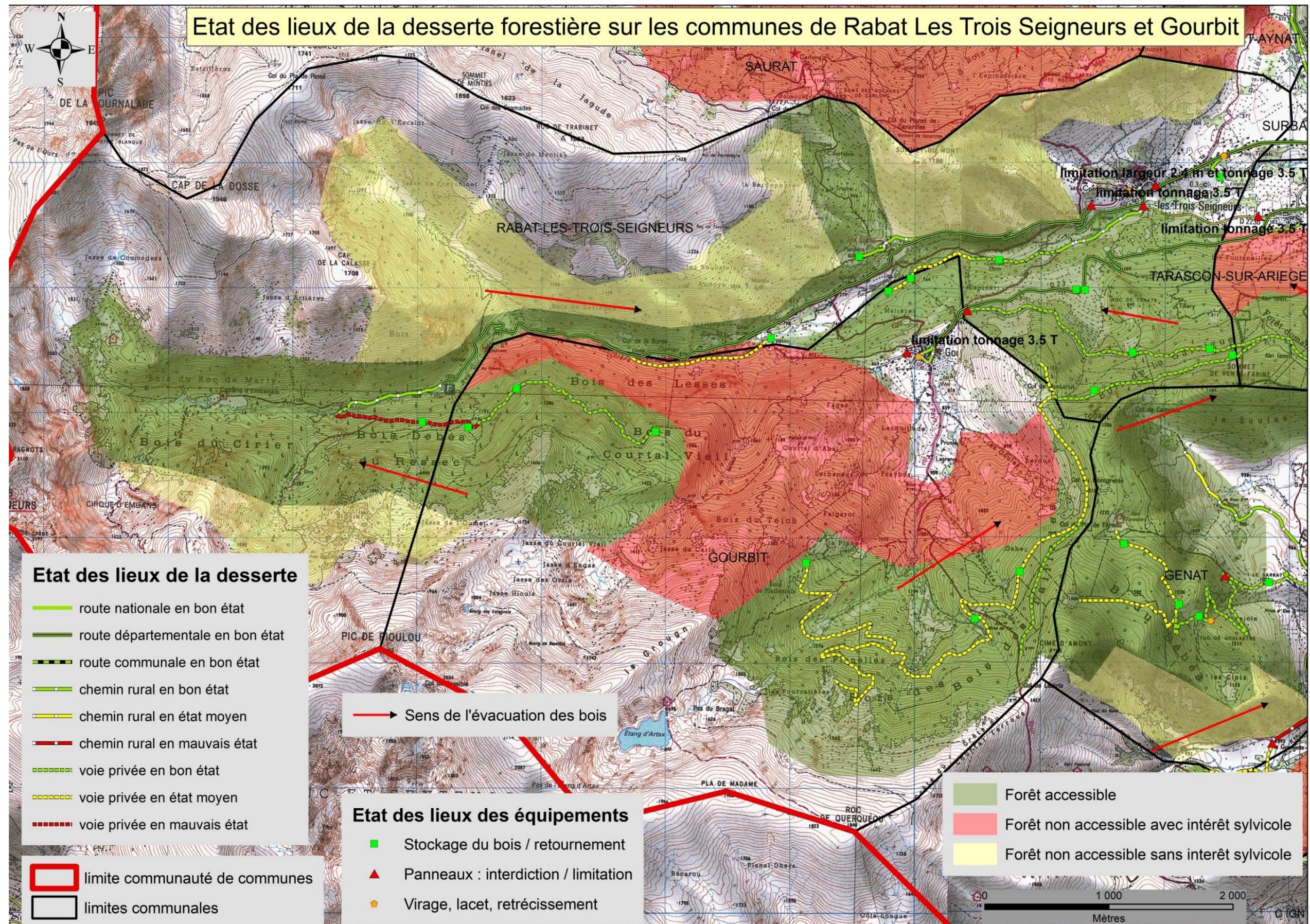


Figure 23: Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur les communes de Génat, Lapège, Alliat, Niaux et Capoulet-Junac

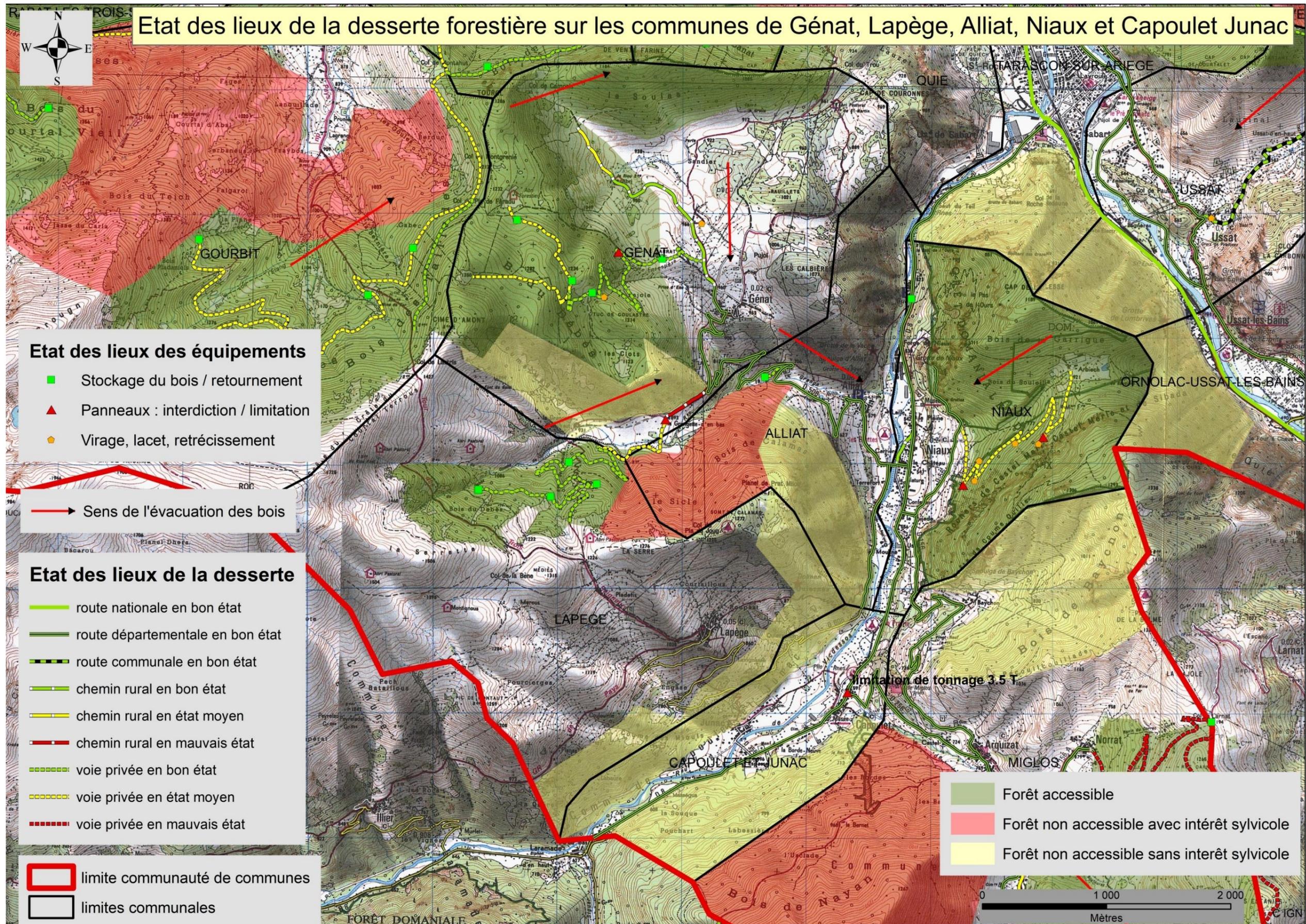


Figure 24 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur les communes de Bompas, Arnave, Ussat, Ornolac et Cazenave-Serres-et-Allens

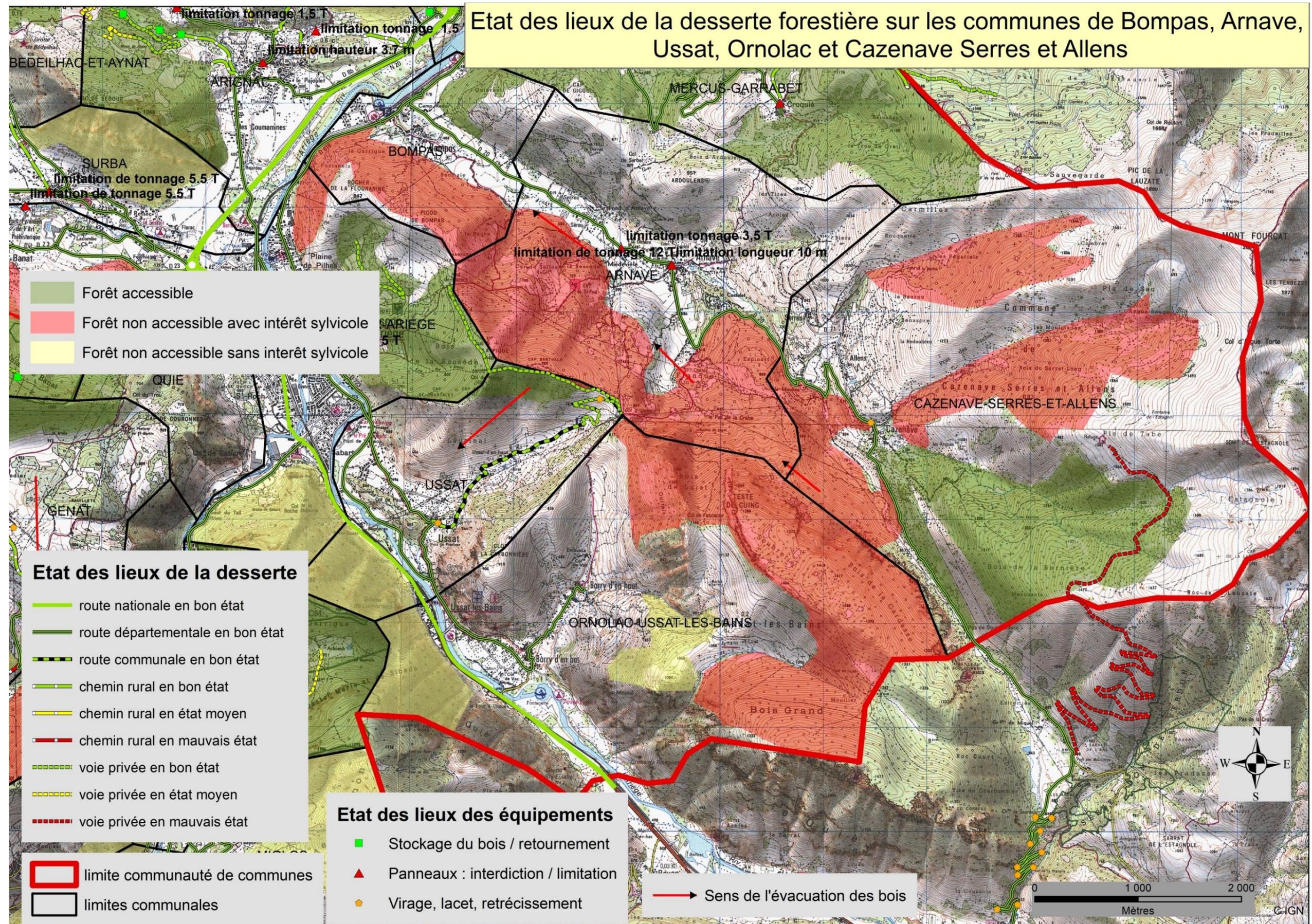
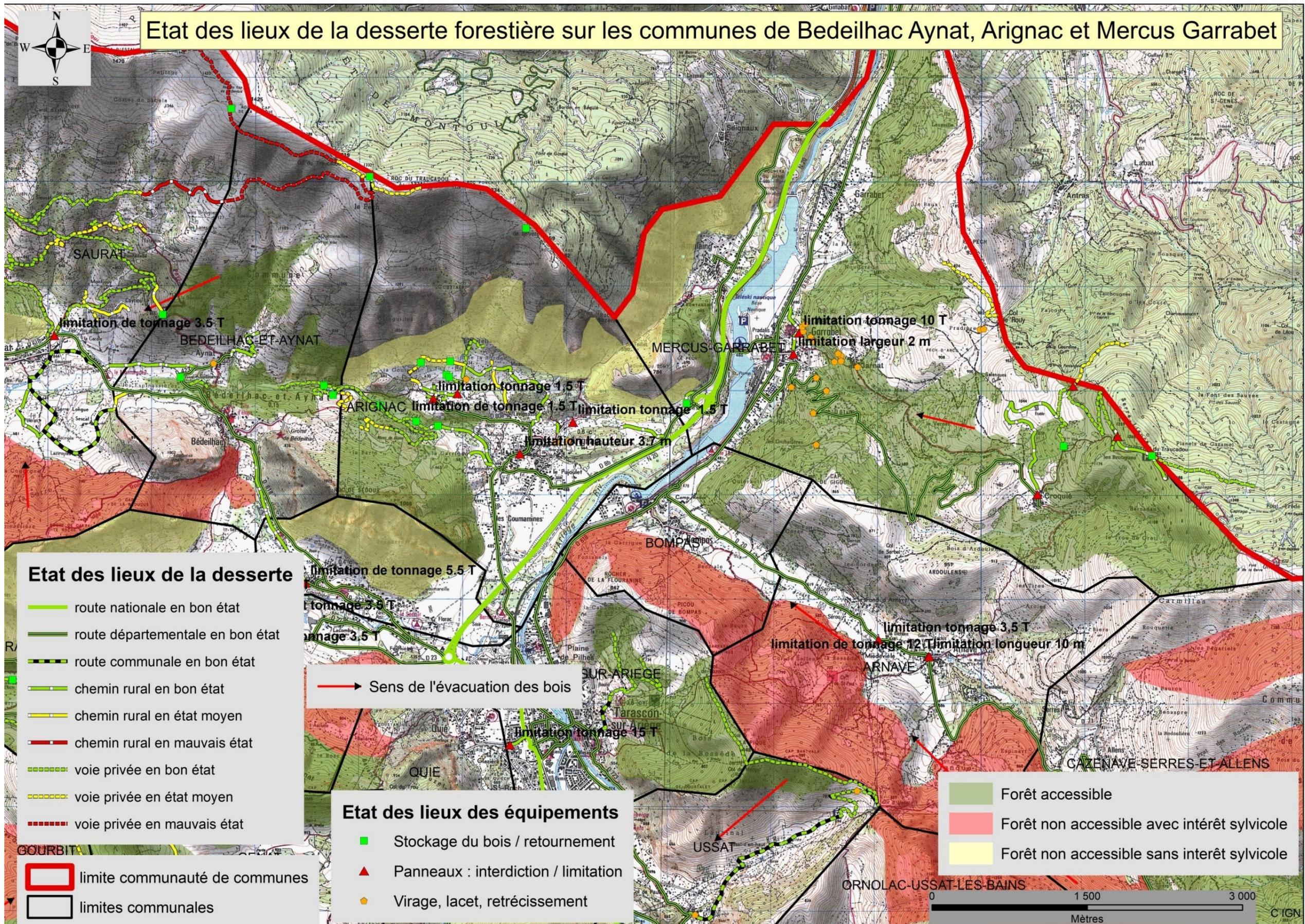


Figure 25 : Carte de l'état des lieux de la desserte forestière sur les communes de Bedeilhac-et-Aynat, Arignac et Mercus-Garrabet



5. Accessibilité des forêts

5.1 Méthodologie

Le zonage des forêts desservies s'est fait par rapport aux forêts dotées d'un document de gestion durable et des dessertes forestières existantes desservant les zones forestières du territoire.

Le zonage des forêts non desservies avec un potentiel d'amélioration est effectué après un travail de terrain lors de la phase de l'état des lieux de la desserte existante.

Le zonage des forêts non desservies et non améliorables est effectué après un travail de terrain lors de la phase de l'état des lieux de la desserte existante.

Ces zonages sont aussi le fruit d'une réflexion avec les élus de chaque commune pour trouver des solutions à la sortie des bois.

5.2 Résultats

Sur le territoire de la Communauté des communes du Pays de Tarascon s'étendent 10 797 hectares de forêt.

En établissant l'état des lieux de la desserte, nous avons pu mettre en évidence les forêts qui sont desservies et accessibles (5 444 ha), celles qui ne sont pas desservies mais qui ont un potentiel d'amélioration (3 413 ha) et enfin les forêts non desservies sans potentiel forestier (1 938 ha).

6. Conclusion

La forêt sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Tarascon s'étend sur 10 797 hectares, soit 48 % du territoire. Le morcellement de la propriété forestière et les difficultés d'accès de certaines parcelles de montagne expliquent qu'une partie de la ressource forestière est inexploitée.

L'état des lieux a permis de mettre en évidence les forêts exploitables et les forêts qui pourraient être exploitables si une amélioration ou une création de desserte est effectuée.

Les propositions de projets de création ou d'amélioration de desserte permettant l'accès à la ressource font l'objet de la 4^{ème} partie.

